

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Autorisation de
Programme et Crédits
de Paiement (AP/CP)
2026 – Réhabilitation
thermique du 35 rue de
Lyon - budget PRINCIPAL

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida
LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2026 – RÉHABILITATION THERMIQUE DU 35 RUE DE LYON - BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu la délibération n°250414_20.8 du Conseil Municipal de THIERS, en date du 14 avril 2025, relative à la dernière mise à jour de l'AP/CP de cette opération ;
- Considérant le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- Considérant les objectifs de ces opérations ;
- Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

Régénération thermique de 24 logements – 35 rue de Lyon																			
Opération 0528																			
Coût total opération:		1 206 112,97 €	TTC																
Autorisation de programme votée:		1 206 112,97 €	TTC																
Subventions notifiées:		328 283,82 €																	
		148 000,00 € Etat - Fonds Vert																	
		120 283,82 € Département																	
		60 000,00 € DSIL 2025																	
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisation antérieure hors Appo	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025	TOTAL réalisé au 31/12/2025	Solde de l'opération à réaliser	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL	
Dépense : Chapitre 23	1 206 112,97 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	11 683,57 €	11 683,57 €	1 194 429,40 €	1 024 188,00 €	170 241,40 €	- €	- €	- €	- €	1 206 112,97 €
Recette : Chapitre 13	328 283,82 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	328 283,82 €	282 627,06 €	65 656,76 €	- €	- €	- €	- €	328 283,82 €
Etat - Fonds Vert Axe 1	148 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	148 000,00 €	118 400,00 €	29 600,00 €	- €	- €	- €	- €	148 000,00 €
Etat - DSIL 2025	60 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	60 000,00 €	48 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €	- €	- €	60 000,00 €
Conseil Départemental	120 283,82 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	120 283,82 €	96 227,06 €	24 056,76 €	- €	- €	- €	- €	120 283,82 €
Recette : Autofinancement	679 978,38 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	11 683,57 €	11 683,57 €	668 294,81 €	759 644,37 €	- 63 423,16 €	- 27 926,40 €	- €	- €	- €	679 978,38 €
Recette : FCTVA	197 850,77 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	197 850,77 €	1 916,57 €	168 007,80 €	27 926,40 €	- €	- €	- €	197 850,77 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Yoann BENTEJAC, Serap ALP, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX) :

- Approuve l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – réhabilitation thermique du 35 rue de LYON ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER